

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
AMIDON M-PA120**

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit: AMIDON M-PA120

Synonymes: Mélange prêt à l'emploi pour la production de colle pour carton ondulé.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées:	Utilisations déconseillées:
Colle	Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur:

ROQUETTE FRERES
1 Rue de la Haute Loge
62136 LESTREM - France

Téléphone: +33 3 21 63 36 00
Télécopie :: +33 3 21 63 38 50
E-mail: sds@roquette.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +32 02 264 96 36

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.:

Auto-Classification :

Eye Irrit.

Catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage:



Mentions d'avertissement:
Déclaration(s) de risque:

Attention
H319 / Provoque une sévère irritation des yeux.

Énoncés de précaution

Prévention:
Intervention:

P264 ; P280
P305+P351+P338 ; P337+P313

2.3 Autres dangers:

La poussière peut former un mélange explosible dans l'atmosphère.
Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique)
Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Mélange: Mélange Amylacé.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	Classification selon 67/548/EEC	Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)	N° d'enregistrement REACH
amidon	>=89%	9005-25-8	232-679-6	NC	NC	Exempté
dihydroxyde de calcium	>=3%	1305-62-0	215-137-3	Xi R37, R38, R41	Eye Dam.1 H318 Skin Irrit.2 H315 STOT SE3 H335	01-2119475151-45-XXXX
carbonate de sodium	>=4%	497-19-8	207-838-8	Xi R36	Eye Irrit.2 H319	01-2119485498-19-xxxx
tétraborate de disodium décahydrate borax décahydrate	<8,5%	1303-96-4	215-540-4	Repr. 2 R60, R61 Xi R36	Repr.1B H360FD Eye Irrit.2 H319	01-2119490790-32-XXXX

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

- Inhalation:** Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- Contact avec les yeux:** Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Obtenir une assistance médicale.
- Contact avec la peau:** Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas de symptômes.
- Ingestion:** Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. Peut entraîner une irritation des yeux. En présence d'eau, formation de solutions corrosives.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement: Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

- Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés:** Poudres chimiques ou mousses.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En présence d'eau, formation de solutions corrosives. En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former. La poussière peut former un mélange explosible dans l'atmosphère. Voir Section 10.

5.3 Conseils aux pompiers:

Procédures de lutte contre l'incendie: Empêcher la formation d'un nuage de poussière.

Equipements de protection particuliers des pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir autant de produit que possible par des moyens mécaniques. Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Ramasser et éliminer le produit déversé comme l'indique la Section 13.

6.4 Référence à d'autres sections: Pour se renseigner sur l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter de générer et de disperser de la poussière. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker à température ambiante. Conserver dans un endroit sec. Tenir à l'écart de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Colle,

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
dihydroxyde de calcium	TWA	5 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
dihydroxyde de calcium	TWA	5 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (06 2009)
tétraborate de disodium décahydrate borax décahydrate	STEL	6 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (06 2009)
tétraborate de disodium décahydrate borax décahydrate	TWA	2 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (06 2009)

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:

Ventiler en fonction des besoins pour limiter la poussière en suspension dans l'air. Prévoir un dispositif de ventilation antidéflagrant en cas de niveau important de poussières en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité anti-poussières s'il y a risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau:

Protection des Mains:

Gants de protection chimique. (CEN 374)

Divers:

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P1).

Mesures d'hygiène:

Manipuler le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement aquatique.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	solide
Forme:	Poudre
Couleur:	Jaune pâle, Blanche
Odeur:	Inodore
pH:	~ 12 à 20 %
Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable
Densité relative:	~ 0,65
Solubilité dans l'eau:	~ 200 g/l à 90 °C
Propriétés explosives: - INERIS -	
Température d'auto-inflammabilité:	~ 480 °C (Godbert-Greenwald) Produit en nuage. ~ 255 °C produit en dépôt.
EMI (énergie minimale d'ignition):	> 1.200 mJ (Hartmann)
VMP (vitesse de montée en pression):	~ 255 bar/s
Pmax (Pression max):	~ 7,7 bar
Kst (Indice d'explosion de poussières):	~ 29 barm/s
Classe d'explosion:	st 1 (VDI 3673)
Résistivité volumique:	> 10 ⁹ Ω.cm
Humidité:	~ 10,2 % (ISO 589)
Taille des particules:	~ 29 µm (NFX 11-666)

9.2 Autres informations:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Agents oxydants. Acides. La matière réagit au contact de l'eau.
10.2 Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réactions dangereuses dans les conditions normales de stockage. En présence d'eau, formation de solutions corrosives.
10.4 Conditions à éviter:	Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Les nuages de poussière peuvent être explosibles dans certaines conditions.
10.5 Matières incompatibles:	Combustibles forts. Acides puissants
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: Aucune information disponible.

Irritation de la peau. :

Test / Substance	Espèce	Résultat	Exposition	Remarques
OCDE 431 Mélange	In vitro	Non classé.		- Donnée Interne -

Irritation oculaire : Irritation des yeux et des muqueuses.

Sensibilisation : Aucune information disponible.

Toxicité par administration répétée : Aucune information disponible.

Mutagenèse: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

Remarques: En présence d'eau, formation de solutions corrosives.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune information n'est disponible sur le mélange tel quel.

12.1 Toxicité: Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée pour être PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes: Aucuns connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Produit: Éliminer les déchets dans une installation de traitement des déchets autorisée conformément aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Matériau d'emballage: Emballage à usage unique. Eliminer de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IATA	IMDG	ADN
14.1 Numéro ONU:				
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:				
14.4 Groupe d'emballage:				
Autres informations:	NC	NC	NC	NC

14.5 Dangers pour l'environnement: Non classé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Sans objet.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation : borax décahydrate

Toxique pour la reproduction de catégorie 2.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. : borax décahydrate

Énuméré

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. : borax décahydrate

Énuméré

EU. REACH Article 59, liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) :

Disodium tetraborate

Date d'inclusion : 18.06.2010

Toxique pour la reproduction

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 qui remplace l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Indisponible

SECTION 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Principales références bibliographiques et sources de données: FDS de(s) fournisseur(s).
- Donnée Interne -

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Eye Irrit.: Irritation oculaire

P305+P351+P338 ; P337+P313: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. ; Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P264 ; P280: Se laver les mains soigneusement après manipulation. ; Porter un équipement de protection des yeux.

Abréviations et acronymes utilisés dans la FDS.:

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NC: Non Classé

CLP : classification, étiquetage et emballage.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Avis de non-responsabilité: Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) concernent uniquement le produit désigné. Elles ne s'appliquent pas quand le produit est utilisé en association avec d'autres. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer les réglementations liées à l'utilisation du produit concerné.

L'information fournie a pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations et ne doit pas être considérée comme une garantie ou des spécifications qualité. Toutes les informations et instructions données dans cette FDS sont basées sur l'état de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée.